



rupture conventionnel urgent

Par **sosboulot**, le **21/04/2013** à **15:23**

bonjour,

mon employeur ma proposer une rupture conventionnel depuis une semaine, je suis actuelement en arret maladie.depuis je aucune nouvel de mon employeur .
juste je reçu une mutation abusive , est ce que l'employeur me pousse a demissionner.

je fais quoi, j'attend ,je prolonge mon arret ?

je commence mes demarches juridiques .(prud'hommes).,?

pour info aucun entretien qui est fais depuis mon arret maladie.

vous me conseillez faire quoi svp car je peur et je suis dans une situaton financiere tres difficile.il mont dis la proedure ca pren un mois et demi ,mais pour linstant on a rien signer rien ensemble,pour ça je m'inquiète.

Déja je perdu mon boulot aucune motif bien sur, j'espée que j'aurai mes papiers dassaic pour que je puisse trouver un aute boulot et payer mes factures , et survivrebien sur , dans une periode de crise c pa évident de trouver un temps plein et presque impossible

Par **P.M.**, le **21/04/2013** à **17:09**

Bonjour,

Vous n'êtes pas obligé d'accepter une rupture conventionnelle et si vous n'avez pas de clause de mobilité liciite, vous pouvez refuser une mutation hors du secteur géographique...

Il est inutile de multiplier sur le même problème les sujets comme avec [celui-ci](#)...

Par **sosboulot**, le **21/04/2013** à **20:58**

merci de votre réponse, je refuser la mutation, il ma proposer la rupture conventionnel si j'accepte ,ça prend combien de temps la procédure et dans combien de temps max quon puisse faire l'entretien et signer l' accord .

merci

Par **P.M.**, le **21/04/2013** à **21:15**

A partir de la conclusion de la rupture conventionnelle, il faut compter 5 semaines : 15 jours calendaires de délai de rétractation + 15 jours ouvrable d'homologation par la DIRECCTE à partir du lendemain de la réception de la demande envoyée à la plus diligente des deux parties...

L'entretien pour la conclusion peut avoir lieu très rapidement, je vous conseillerais de vous y faire assister par un Représentant du Personnel ou, en absence dans l'entreprise par un [Conseiller du Salarié...](#)

Par **sosboulot**, le **21/04/2013** à **21:54**

merci de votre réponse rapide,
je attend quilm'apel pour un entretien en paralléle je reste en arret maladie,en plus ce lui qi ma demander de rester en arret ,meme c pa l'idéal mais quon on a pas le choix , on suit l'employeur .

Par **P.M.**, le **22/04/2013** à **08:35**

Bonjour,

Je ne vois pas pourquoi vous devriez rester en arrêt-maladie surtout si l'employeur tarde à conclure la rupture conventionnelle car il peut faire traîner les choses ainsi...

Il faudrait déjà savoir s'il vous verse un complément de salaire éventuellement dû légalement ou par la Convention Collective...

Si vous avez refusé une mutation, normalement le contrat de travail doit se poursuivre là où il était exécuté avant...

Par **sosboulot**, le **22/04/2013** à **13:02**

bonjour,

mon employeur pour son droit de me muter , mais pas une muation abusive comme mon cas car il sais tres bien que je pas unevoiture ,et une famille en charge ,donc il a bien profiter de l'occasion pour me virer ,a me pousser pour démissionner .

il ma demander de rester en arret maladie et on fera une rupture conventionnel, ce depuis une semaine, depuis e aucune nouvelle de mon employeur.

our mon employeur , répond jamais au téléphone c ça que m 'inquiète car licenciment a l'amiable je pense quiau mins l répod au salarié

est ce que allez au prudhomme sera une soution?

merci

Par **P.M.**, le **22/04/2013** à **13:19**

Une mutation peut toujours être refusée et ce n'est pas une faute grave par ailleurs si elle n'est pas sur le même secteur géographique, cela nécessite une clause de mobilité licite, d'autre part, il faut qu'elle soit décidée dans le seul intérêt de l'entreprise...

Le licenciement à l'amiable n'existe pas...

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'une organisation syndicale puisque je présume qu'il n'y a pas de Représentant du personnel dans l'entreprise ou même de l'Inspection du Travail voire d'un avocat spécialiste...

Par **sosboulot**, le **22/04/2013** à **13:37**

merci de votre réponse, ma seule solution est de trouver un autre boulot rapidement .

Par **P.M.**, le **22/04/2013** à **15:21**

Votre autre solution est de faire valoir vos droits vis à vis de l'employeur et de vous faire conseiller comme je vous l'ai dit...

Par **Lili2013**, le **22/04/2013** à **17:03**

Pour vos besoins de prêt d'argent entre particulier je vous conseillerais de contacter M.COUVENT. C'est lui qui m'a sorti de l'ornière quand j'avais de sérieux problèmes financiers et tentais de me suicider. Je ne croyais plus au prêt d'argent car j'ai été rejetée par de nombreuses banques et fichée par ma banque. Mais un jour j'ai été orientée par une amie vers ce M. qui est un prêteur particulier. J'ai tenté le coup avec lui et ça a marché. Avez-vous été rejetée par de nombreuses banques? Avez-vous besoin de financements pour la consolidation de votre dette? Avez-vous besoin de financement pour aider votre entreprise à se remettre

sur les rails ? N'hésitez pas contactez Monsieur COUVENT Roger.

Voici son E-mail: alainrgcouv@hotmail.fr

Cordialement

Lili

Par **P.M.**, le **22/04/2013** à **17:11**

Bonjour,

Non seulement il se permet de venir encombrer un sujet mais en plus pour proposer une ARNAQUE.

A fuir.

Par **sosboulot**, le **22/04/2013** à **19:43**

bonsoir, merci de votre reponse encore ,je vais demander un conseiller et voir mes droits , mon prochain boulot je me renseigne bien sur l'entreprise , car plein des patrons profitent et mettre le salarié dans la merde quand ils ont des besoins ou tu le demande quelque chose

Par **sosboulot**, le **23/04/2013** à **12:04**

BONJOUR,
je essaie de contacter mon patron , pour savoir un peu sur la rupture conventionnel, car depuis un mois , il donne aucune signe de vie .
je m'inquiète pour ma situation
merci de votre aide

Par **P.M.**, le **23/04/2013** à **13:14**

Bonjour,
Je ne vois pas quelle aide vous recherchez mais il me semble évident que l'employeur essaie de vous balader y compris en vous disant de prolonger votre arrêt-maladie, il serait donc mieux que vous vous représentiez au travail et que s'il refuse vous exigiez un écrit ou le fassiez constater par deux témoins n'appartenant pas à votre famille...

Par **sosboulot**, le **23/04/2013** à **18:13**

je veut bien revnir à mon travail , mais mon patron a muter sans rien me dire à 200km de mon domicie , e pour infos je pas de vehicule et il na pas e transport en commun pouraccede à on travail à 5hde matin , cest à dire de sortir de chez moi minium à 1h de matin .
il a fais exprés pour que fais un abandon de poste ou que je démissionne .
mais je une autre idéé , de demander mo congé paternité e un an , demain jirai à la caf pour demander les démarches et surtout pour savoir combien je sera remunuré .j suis salarié depuis 3ans et je 3enfants(bébés de 2mois) à charge .

Par **P.M.**, le **23/04/2013** à **18:22**

Je vous ai dit, répété et confirmé que vous pouviez refuser une mutation surtout si elle n'est pas dans le même secteur géographique, sans clause de mobilité donc par lettre recommandée avec AR si cela vous a été notifié par écrit...
Il faudrait savoir si l'ancien établissement où vous étiez rattaché existe toujours et que son activité continue...
De toute façon, votre demande de congé paternité n'est qu'immédiatement après la

naissance et le congé parental ne sera valable que pour dans 2 ans et cela s'appelle reculer pour mieux sauter même si vous avez les moyens de le prendre...

Par **sosboulot**, le **23/04/2013** à **19:47**

bonsoir , juste pour savoir si je lenvoie la demande de congé parental , il va m'appeler pour trouver une solution.

Par **P.M.**, le **23/04/2013** à **19:52**

Donc c'est bien un congé parental et pas de paternité...

Je ne prédit pas encore l'avenir et ne peut pas savoir ce que va faire l'employeur mais cela risque de le laisser assez indifférent puisqu'il ne vous paiera pas pendant ce temps sachant qu'il y a un préavis de 2 mois avant qu'il ne commence et que si vous ne contestez pas la mutation, vous avez l'aire de l'accepter mais entre-temps, cela ne résout pas le problème...

Par **sosboulot**, le **23/04/2013** à **20:01**

merci encore,

je contactez un avocat ,rdv dans deux semaines , entre temps je demande mon congé et faire la procédure en parallele.

Par **P.M.**, le **23/04/2013** à **20:32**

Je pense que vous savez ce que vous allez faire pendant les deux mois de préavis du congé parental sachant que vous n'aurez droit après qu'au complément de libre choix d'activité versé par la CAF...

Par **Jeff Michael**, le **07/09/2013** à **02:10**

AVEZ-VOUS BESOIN D'UN PRÊT?

Êtes-vous intéressé d'obtenir tout type de prêt?

Etes-vous inquiet financière? Ou avez-vous besoin d'un prêt pour rembourser vos dettes et factures?

si oui nous contacter dès maintenant par courriel de l'entreprise à l'adresse:

Nous sommes à votre service.

Par **P.M.**, le **07/09/2013** à **09:50**

Bonjour,
Arnaque à fuire...

Par **Lind Bryant**, le **10/10/2013** à **01:04**

Êtes-vous frustré dans la vie? vous pensez que tout est perdu? Aucun espoir de partout?

Eh bien, j'ai de bonnes nouvelles pour vous tous aujourd'hui, c'est un privilège que vous respectiez avec la bonne personne. Je suis une femme célèbre qui tout le monde me connaissait. Mon nom est Lind Bryant je suis un prêteur j'ai postulé pour aider les gens financièrement, parce que je pense assez faillite et tous ces paramètres que j'entends. Je veux prouver mon amour tout le monde là-bas. C'est pas tous égaux

Application crédit Détails ci-dessous remplissage et
Retour maintenant ..

nom:
pays:
État:
Homme / Femme:
Montant nécessaire:
Numéro personnel:
Numéro de bureau:
profession:
durée:
Revenu mensuel:

Lorsque le remboursement
Espoir de voir votre commentaire via cette adresse, lindbryant105@gmail.com

Par **P.M.**, le **10/10/2013** à **16:08**

Bonjour,
Arnaque à fuire.

Par **Mrs Rosita**, le **25/10/2013** à **12:37**

Good Day All Of You

Je suis Mrs.Rosita Dawson, une bonne réputation, légitime et une société de l'argent prêteur accrédité. nous prêter de l'argent à des particuliers au taux de 3%, dans le besoin d'aide financière. Avez-vous un mauvais dossier de crédit ou si vous avez besoin d'argent pour payer les factures? Nous voulons utiliser ce moyen pour vous informer que je rends aide aux bénéficiaires fiables que nous serons heureux de vous offrir un prêt. Aucune vérification de crédit, 100% garanti. (Email: dawsonrositaloans@live.com)

le demandeur devra commencer le remboursement du prêt de 6 mois après le prêt a été transféré à lui / elle.

Le défaut de rembourser le prêt à cette date / période prévue, les actions en justice sera intentée contre le requérant par notre avocat immédiatement.

Requérant qui est incapable de répondre avec le remboursement sera donnée deux semaines plus comme une période de grâce avant que des mesures juridiques seront prises.

Particularités: L'emprunteur doit fournir un ou l'autre des options suivantes:-Un permis de conduire, un passeport international, ou une carte d'identité valide portant sa / son nom. Vous êtes tenu de remplir le formulaire ci-dessous avant de pouvoir procéder à votre prêt.

FORMULAIRE DE DEMANDE DE PRÊT:

Nom du demandeur:

Adresse:

Ville:

État:

Pays:

Sexe:

État civil:

Age:

Profession:

Taux de Revenu:

Dites:

Numéro de bureau:

Mobile:

Montant demandé:

Durée du prêt:

But du prêt

Après la soumission de la demande de prêt, vous pouvez vous attendre à une réponse préliminaire moins de 24 heures et le financement dans les 72-96 heures suivant la réception de l'information que nous attendons de vous adresser à notre société email:

dawsonrositaloans@live.com

Cordialement.

Mme Rosita Dawson.

Par **P.M.**, le **25/10/2013** à **12:42**

Bonjour,
Arnaque à fuire